

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL DE  
LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Séance extraordinaire tenue le jeudi 20 mai 2021 à 9h30 par  
vidéoconférence / Zoom.

**Sont présents**

Mme Valérie Plante, présidente

M. Marc Demers	M. Robert Beaudry
M. Pierre Brodeur	M. Pierre Charron
M. Yves Corriveau	M. Martin Damphousse
Mme Chantal Deschamps	Mme Sterling Downey
Mme Aline Dib	M. Benoit Dorais
Mme Marianne Giguère	M. François Limoges
M. Yannick Langlois	M. Beny Masella
M. Normand Marinacci	Mme Lise Michaud
M. Jérôme Normand	M. Sylvain Ouellet
Mme Sylvie Parent	M. Richard Perreault
M. Guy Pilon	Mme Magda Popeanu
M. Giovanni Rapanà	M. Edgar Rouleau
M. Guillaume Tremblay	Mme Maya Vodanovic
Mme Martin Murray	

---

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, et le secrétaire de la  
communauté, M. Tim Seah et la secrétaire suppléante, Me Guylaine  
Morissette, assistent à l'assemblée.

---

La convocation a été transmise le 13 mai 2021.

---

L'assemblée est déclarée ouverte par la présidente à 10h00.

CC21-021 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que soumis pour la présente  
assemblée.

CC21-022 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 29  
AVRIL 2021

Il est résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la  
séance ordinaire du budget tenue le 29 avril 2021.



CC21-023

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-90 MODIFIANT LE PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT AFIN DE PERMETTRE L'IMPLANTATION D'UN CENTRE DE DONNÉES INFORMATIQUES À BEAUHARNOIS SUR LE SITE VISÉ PAR LE DÉCRET 599-2021 DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Vu la recommandation du comité exécutif sous la résolution numéro CE21-088 adoptée à sa séance du 20 mai 2021,

Il est résolu :

- D'adopter le projet de règlement numéro 2021-90 modifiant le règlement numéro 2011-51 relatif au Plan métropolitain d'aménagement et de développement afin de permettre l'implantation d'un centre de données informatiques à Beauharnois sur le site visé par le décret 599-2021 du gouvernement du Québec ainsi que le document indiquant la nature des modifications ;
- De demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation son avis sur le projet de règlement 2021-90 et que le délai de 60 jours requis pour produire cet avis soit réduit ;
- De procéder à une consultation écrite comme l'exige le décret numéro 433-2021 du gouvernement du Québec concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

*M. Martin Murray exprime sa dissidence.*

---

CC21-024

RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-91 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NUMÉRO 2019-78 CONCERNANT LES PLAINES INONDABLES ET LES TERRITOIRES À RISQUE D'INONDATION.

Vu la recommandation du comité exécutif sous la résolution numéro CE21-089 adoptée à sa séance du 20 mai 2021,

ATTENDU QUE la Communauté a reçu le 18 août 2020 un avis concernant son règlement 2020-85 lui demandant de surseoir à sa démarche réglementaire sur la gestion des zones inondables et qu'il n'y a pas eu de suite à la réponse de la Communauté du 21 août 2020 ;

ATTENDU QUE la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables dans les lacs et cours d'eau est entrée en vigueur le 25 mars 2021 et que le gouvernement du Québec prépubliera en juin 2021 un règlement provincial transitoire sur la gestion des zones inondables et que celui-ci s'appliquera sur la cartographie en vigueur dans les règlements de contrôle intérimaire et les schémas d'aménagement et de développement ;

ATTENDU QU' en commission parlementaire lors de l'étude du projet de loi 67, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a souligné la désuétude de nombreuses cartes de zones inondables au Québec et l'importance d'adopter rapidement les cartes mises à jour afin que les citoyens connaissent le niveau de risque qui les touche ;

ATTENDU QUE les cotes en vigueur sont désuètes alors qu'elles ont été déterminées entre 1977 et 1990 sans tenir compte des efforts de régularisation des débits sortants du lac Ontario qui ont cours depuis 1980 rejoignant les préoccupations du comité scientifique relativement à la désuétude de la cartographie des zones inondables au Québec ;

ATTENDU QUE les ingénieurs de la Communauté ont préparé un rapport détaillé répondant d'une part aux exigences des Lignes directrices pour la cartographie des zones inondables et des risques associés aux inondations du gouvernement du Québec ;

...3/

ATTENDU QUE les ingénieurs de la Communauté ont d'autre part dissipé, à la suite des consultations auprès de propriétaires de barrages (Hydro-Québec) et de la Commission mixte internationale, tout doute quant à la prise en compte de la défaillance des ouvrages de retenue et les modulations possibles de leur stratégie de gestion ;

ATTENDU QU'en conséquence, la Communauté a révisé la cartographie du fleuve Saint-Laurent en y intégrant la cote de récurrence 350 ans et en prenant en compte la défaillance des ouvrages de retenue et les modulations possibles de leur stratégie de gestion tel que recommandé par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans l'avis gouvernemental du 18 août 2020 concernant le règlement 2020-85 ;

ATTENDU QUE les experts du gouvernement ont reconnu à la validité scientifique de la méthodologie et des analyses qui ont mené à la détermination des cotes de crues pour le fleuve Saint-Laurent ;

ATTENDU QUE la Ville de Deux-Montagnes a demandé de ne pas intégrer au RCI la cartographie modifiée du secteur nord du lac des Deux-Montagnes pour lui permettre de finaliser une solution particulière relativement au cadre normatif avec le gouvernement du Québec ;

Il est résolu d'adopter le règlement numéro 2021-91 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 2019-78 concernant les plaines inondables et les territoires à risque d'inondation.

*M. Marc Demers exprime sa dissidence.*

*M. Yannick Langlois demande le vote et Mme Dib appuie la demande de vote.*

*M. Marc Demers, M. Yannick Langlois et Mme Aline Dib votent contre l'adoption du projet de Règlement 2021-90.*

*M. Benoit Dorais, M. Robert Beaudry, M. Pierre Brodeur, M. Pierre Charron, M. Yves Corriveau, M. Martin Damphousse, Mme Chantal Deschamps, M. Sterling Downey, Mme Marianne Giguère, M. Normand Marinacci, M. François Limoges, Mme Lise Michaud, M. Martin Murray, M. Jérôme Normand, M. Sylvain Ouellet, Mme Sylvie Parent, Mme Valérie Plante, M. Richard Perreault, M. Guy Pilon, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, M. Edgar Rouleau, M. Guillaume Tremblay et Mme Maja Vodanovic votent en faveur de l'adoption du projet de Règlement 2021-90.*

*La résolution est adoptée par une majorité de 24 voix contre 3 voix et une absence.*

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Les résolutions CC21-021 à CC21-024 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Valérie Plante  
Présidente

---

Tim Seah  
Secrétaire



Communauté métropolitaine  
de Montréal